



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT 1007-20

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 10 février 2020, le Règlement n° 1007-20 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2020.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière /directrice générale au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 12 février 2020.

France Landry

Directrice générale et secrétaire-trésorière